

PREFET DE L'OISE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.46)

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### **LA SOCIETE SITA ILE DE FRANCE ET OISE SOLLICITE L'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ÉCOPÔLE DE VALORISATION DE DÉCHETS SUR L'ANCIEN SITE DE LA SOCIÉTÉ CONTINENTAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CLAIROIX**

**En exécution des prescriptions de l'article L.123-1 et des articles R.123-1 et R.123-6 et suivants du code de l'environnement, il est ordonné, par arrêté préfectoral du 29 octobre 2014, une enquête publique en vue de statuer sur la demande d'autorisation présentée par la société SITA Ile de France et Oise pour exploiter un écopôle de valorisation de déchets sur l'ancien site de la société CONTINENTAL à Clairoix**

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès du directeur de la société SITA Ile de France et Oise sise 19 rue Emile Duclaux CS 10001- 92268 Suresnes cedex, ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du jeudi 20 novembre 2014 au samedi 20 décembre 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Clairoix, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

En outre, en application du décret 2011-2021 du 29 décembre 2011, le dossier fera l'objet d'une communication par voie électronique sur le site internet de la préfecture de l'Oise.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Clairoix et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Michel Duchatel, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines en retraite, suppléé le cas échéant, par M. Serge Véron, officier supérieur en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Clairoix, aux jours et heures suivants :

- jeudi 20 novembre 2014, de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 28 novembre 2014, de 15 heures à 18 heures,
- mercredi 3 décembre 2014, de 15 heures à 18 heures,
- mercredi 10 décembre 2014, de 15 heures à 18 heures,
- samedi 20 décembre 2014, de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, à la mairie de Clairoix, et sur le site internet de la préfecture de l'Oise([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).